

La fête des pommes

Elle se déroulera du vendredi 12 au dimanche 14 octobre.
Cette année nous vous proposons :

* Le Vendredi soir un spectacle à 21h00 présenté par le groupe « Les Alrex », un show époustouflant de plusieurs artistes alliant l'illusion et la magie à la danse et les chants en live. Les réservations se font auprès de Karine HEBERT au 06.34.08.38.52 Tarif **10 euros** et 6 euros pour les enfants de - 10 ans.

* Le Samedi soir à 20 h00 loto animé par Joseph Guérin 1^{er} lot un bon d'achat de 400 euros. Les réservations se font directement auprès de l'animateur au 06.30.69.91.08.

* Le Dimanche le 37^{ème} bric à brac s'installera de 6h00 à 18h00. Les renseignements concernant la tarification ainsi que les réservations d'emplacements se font directement auprès de Karine HEBERT au 06.34.08.38.52 **jusqu'au 08 octobre**.

Le Président du Comité des Fêtes
Laurent HEBERT

GROUPE THÉÂTRAL DU BAILLEUL

C'est la 13^{ème}..... Hé oui, déjà.

Nous vous attendons pour les deux séances de crêpes cabaret qui seront organisées à la salle polyvalente « Robert SALMON » le samedi **27 Octobre** 2018 à 21 H et le dimanche **28 Octobre** à 14 H 30.

Adultes et jeunes du GTB préparent pour ces soirées différents sketches, saynètes, chansons, danses qui alterneront comme d'habitude avec 3 services de crêpes, faites par nos bénévoles, qui assureront également la préparation et décoration de la salle, de la scène et des décors.

N'oubliez pas de réserver, le nombre de places étant limité.

Christian MARET - **02.43.45.85.91** ou **06.33.15.48.40**

Serge CHOISNET - **02.43.45.85.76** ou Sylvian ORLUK **02.43.96.04.26**.



Dates des événements à retenir

Associations Bailleuloises

Généralisations Mouvement « Club d'Animation Bailleulois

Jeudi 25 Octobre
Bal

Groupe Théâtral du Bailleul

Samedi 27 et Dimanche 28 Octobre
Soirée Cabaret

SSB Bailleul Sports

Samedi 10 Novembre
Loto

UNC - AFN

Samedi 17 Novembre
Choucroute

Harmonie Le Bailleul Villaines

Samedi 24 Novembre
Soirée

Am Stram Gram

Samedi 1er Décembre
Activité Jeunesse

Familles Rurales

Samedi 8 Décembre
Téléthon

JMCV

Lundi 31 Décembre
Nuit de la Sylvestre

Dates à retenir

Mairie de Le Bailleul

Dimanche 04/11/2018
Cérémonie du 11 Novembre

Samedi 05/01/2019
Vœux du Maire

Samedi 3 Novembre à la Salle Polyvalente :

- Exposition consacrée aux militaires Bailleulois, à leur engagement au combat, à leur sacrifice et organisation des armées.
- Une exposition (1) d'objets et documents sera visible toute la journée.

(1) Pour les fournitures d'objets et documents, merci de contacter Michel LOPÉ ou Jean THÉROUIN)

Dimanche 4 Novembre :

- Commémoration officielle du 11 novembre
- Cérémonie au monument aux morts
- Poursuite de l'exposition à la salle Polyvalente



www.lebailleul.mairie72.fr

Octobre 2018
N°2

LE BAILLEUL'INFOS

MAIRIE DE LE BAILLEUL

Edito

Mesdames, Messieurs

Le deuxième numéro de « LE BAILLEUL'INFOS » paraît ce mois-ci.

Nous espérons que cette nouvelle formule vous apporte satisfaction. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos avis.

L'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous remercier de votre présence lors de l'inauguration de la Salle Robert SALMON.

Le Maire,
Éric DAVID

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LE BAILLEUL

L'effectif total des enfants accueillis à l'école est de : 153 élèves

Classe PS/ MS : 29 – Madame LANCIAUX Sandrine

Classe MS / GS : 26 – Madame BÉGU Ludivine

Classe GS / CP : 27 – Madame LADURÉE Ghislaine

Classe CE1 / CE2 : 22 – Madame LÉVY Peggy

Classe CE2 / CM1 : 23 – Madame DETROYAT Corinne

Classe CM1 / CM2 : 26 – Madame LEROY Clémence



GARDERIE MERCREDI

Depuis la rentrée de septembre dernier, une garderie municipale s'est mise en place les mercredis matins.

Les enfants sont accueillis dans l'enceinte de l'école de 7h30 à 12h30. Diverses activités leurs sont proposées par le personnel communal dans la joie et la bonne humeur.

Un coût forfaitaire de 6€ est appliqué sur l'ensemble de la Communauté de communes. Les enfants qui ne sont pas de la commune peuvent également être accueillis sous réserve qu'ils habitent la Communauté de communes.

Les inscriptions doivent se faire en amont auprès de la Mairie.



Le recensement citoyen obligatoire

Ce que dit la loi :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la du 3^{ème} mois suivant**. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches!

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire **sereinement et sans retard**, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Démarche à effectuer à la mairie :

Se présenter en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituelles **avec la carte d'identité du jeune, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile**.

SALLE POLYVALENTE

Le Vendredi 21 septembre 2018 avait lieu l'inauguration de la salle polyvalente restaurée.

Après un an de travaux une touche de modernité a été apportée à cette salle avec des remises aux normes énergétiques, de sécurité et incendie, PMR (personnes à mobilité réduite), d'hygiène et sanitaires. Le chauffage est assuré par une chaudière basse consommation gaz, complété par une ventilation double flux (retraitement de l'air).

La salle polyvalente comporte dorénavant trois salles d'activité : la salle club pouvant accueillir 70 personnes, la salle principale (350 personnes) et la salle multi-activités (50 personnes).

Le coût de cette rénovation s'élève à 759 000€ financé par un emprunt de 350 000€, des subventions (DETR 93 160€, Ministère de l'environnement 216 960€, prime ruralité de la Région Pays de la Loire 50 000€) et un autofinancement de 50 000€. Nous espérons en outre obtenir une subvention LEADER (fonds européens) de 60 000€.

Par délibération, la salle polyvalente a été baptisé « Salle Robert SALMON » (maire de la commune de 1960 à 1989).



RESTAURATION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE

Pour pallier aux fuites récurrentes sur de la partie centrale de la toiture de l'école, une remise à neuf s'est avérée nécessaire. Les travaux ont été effectués dès le début des vacances scolaires, pour se terminer début août.

Le montant des travaux s'élève à 74 565,90€.

Une aide de 25 000,00€ dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) nous a été allouée par la Région des Pays de La Loire.

D'autre part une dotation de 10 % du montant des travaux soit 7 456 € nous a été octroyée par la Région Pays de La Loire.

Une nouvelle Plaquette sera disponible au 1^{er} Janvier 2019

TARIFS 2018 SALLE ROBERT SALMON

ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS EXTÉRIEURS			PARTICULIERS LE BAILLEUL - 20%			ASSOCIATIONS COMMUNALES - 50 %		
	Week-end	Semaine/Jour du lundi au vendredi		Week-end	Semaine/Jour du lundi au vendredi		Week-end	Semaine/Jour du lundi au vendredi
Salle Club	200 €	100 €	Salle Club	160 €	80 €	Salle Club	100 €	50 €
Grande Salle	350 €	150 €	Grande Salle	280 €	120 €	Grande Salle	175 €	75 €
Salle Conférence	170 €	100 €	Salle Conférence	136 €	80 €	Salle Conférence	85 €	50 €
Grande Salle & Salle Club	450 €	250 €	Grande Salle & Salle Club	360 €	200 €	Grande Salle & Salle Club	225 €	125 €
Grande Salle & Salle Conférence	420 €	250 €	Grande Salle & Salle Conférence	336 €	200 €	Grande Salle & Salle Conférence	210 €	125 €
3 Salles (Salle Club, Grande Salle & Salle Conférence)	570 €	350 €	3 Salles (Salle Club, Grande Salle & Salle Conférence)	456 €	280 €	3 Salles (Salle Club, Grande Salle & Salle Conférence)	285 €	175 €
Spectacle	750 €	750 €	Spectacle	600 €	600 €	Spectacle	375 €	375 €
PRESTATIONS ANNEXES			PRESTATIONS ANNEXES			PRESTATIONS ANNEXES		
Tarifs de base			Tarifs Habitant de la Commune			Tarifs Associations		
1 - Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)			1 - Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)			1 - Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)		
Salle Club : 20 €			Salle Club : 20 €			Gratuit		
Grande Salle : 50 €			Grande Salle : 50 €			2 - Forfait Cuisine : 47,50 €		
Salle Conférence : 20 €			Salle Conférence : 20 €			3 - Location Vaisselle : Gratuit		
2 - Forfait Cuisine : 95 €			2 - Forfait Cuisine : 76 €			4 - Caution : 500 € pour la location de la grande salle		
3 - Location Vaisselle : 0,40 € / couvert			3 - Location Vaisselle : 0,40 € / couvert			200 € pour la location de la Salle Club et de la Salle Conférence		
4 - Caution : 500 € pour la location de la grande salle			4 - Caution : 500 € pour la location de la grande salle			200 € pour la location de la Salle Club et de la Salle Conférence		
200 € pour la location de la Salle Club et de la Salle Conférence			200 € pour la location de la Salle Club et de la Salle Conférence			100 € au titre du tri des ordures ménagères.		
100 € au titre du tri des ordures ménagères.			100 € au titre du tri des ordures ménagères.			5 - Pénalité de ménage : 80 €		
5 - Pénalité de ménage : 80 €			5 - Pénalité de ménage : 80 €			5 - Pénalité de ménage : 80 €		

ÉLAGAGE DES ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vos plantations empiètent sur le domaine public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière) ; au-dessus d'un chemin rural (article R 161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. **Les arbres, arbustes, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphones installés sur le domaine communal.**

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

PLUIH

Une concertation a eu lieu le 26 mai dernier, environ 140 habitants ont contribué à la réalisation d'une cartographie des communes du territoire lors des « Promenades du PLUIH », 45 ont participé à la réunion publique du 28 juin dernier.

Tout au long de l'élaboration du projet, la population peut s'informer de son avancée :

- sur www.sablesursarthe.fr
- dans leur mairie

La population peut également s'exprimer sur le registre tenu dans les mairies à cet effet ou bien encore lors de différents temps dédiés.

Syndicat Intercommunal de l'Argance

La rivière doit être considérée comme un véritable écosystème, patrimoine naturel local, qu'il faut restaurer, préserver et mettre en valeur.

Partant de ce constat, le Syndicat Intercommunal de l'Argance a fait réaliser une étude en 2017 pour diagnostiquer le cours d'eau, définir les enjeux/objectifs de gestion et établir un programme de travaux afin qu'il retrouve un bon fonctionnement écologique.

Dès janvier 2018, il a fait réaliser deux chantiers vitrine afin de pouvoir montrer concrètement les travaux qui seront mis en œuvre dans les années à venir (rétablissement de la continuité écologique, diversification des écoulements et des habitats...) et disposer d'outils de communication. Deux panneaux d'informations ont été posés sur place.

Ces chantiers sont situés en bordure de route aux ponts de l'Argance au lieu-dit Coulon à La Chapelle d'Aligné et au lieu-dit Le Gué à Crosnières.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le Syndicat Intercommunal de l'Argance a été dissous afin d'être regroupé sur le Syndicat Mixte du Bassin Versant Loir aval - Cartes - Argance - Verdun (SMBLVLACAV)

ENQUÊTE « CONDITIONS DE TRAVAIL »

L'Insee en partenariat avec la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) réalise, entre le 1^{er} Octobre 2018 et le 31 Mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythme de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

